

Comment faire pour renoncer à son adhésion ?

En application des termes de l'article L 112-2-1-III du code des assurances, vous disposez d'un droit de renonciation pendant 14 jours calendaires, délais qui court à compter de la date de réception du contrat.

Vous notifierez l'exercice de votre droit de renonciation auprès d'ASSUREO en utilisant le formulaire dédié à cet effet. Si la garantie à couru avant l'exercice de ce droit le montant de la portion de cotisation afférente à la période de garantie pourra être conservé par l'assureur.

FORMULAIRE DE RENONCIATION PREVU PAR L'ARTICLE L112-2-1-III DU CODE DES ASSURANCES

A renvoyer sous pli recommandé au plus tard 14 jours à compter de la date de réception du contrat à

ASSUREO – 8 Parvis de Saint-Maur – 94100 SAINT MAUR

Je soussigné

déclare renoncer à la souscription de mon adhésion complémentaire santé

n°..... que j'avais conclu le/...../.....

Fait à

le

Signature